AUNIS-ATLANTIQUE CLUB CANIN CHARENTAIS 17

J.O. du 21/11/2009 n° 330 - N° S.C.C. 4048
Siège social : Mairie 5 rue des Ecoles – **Charron** – 17230
Terrain d'entrainement : rue du 19 Mars 1962 - **Charron**- 17230
Affiliée à l'Association Canine Territoriale du 17
AFFILIEE A LA SOCIETE CENTRALE CANINE
Présidente : Mme Myriam CHATENAY - ☎ 06 70 05 47 32
e-mail : myriam.chatenay@orange.fr
Adresse postale : AACCC17
1 rue du Général Guillaumat 17220 BOURGNEUF

FEUILLE D'ENGAGEMENT AU CHAMPIONNAT RÉGIONAL POITOU-CHARENTES ET AU CONCOURS D'OBÉISSANCE DES 2 & 3 SEPTEMBRE 2023

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS LE MERCREDI 23 AOÛT 2023

***Lieu** : Rue du 19 Mars 1962 à CHARRON 17230 - Coordonnées GPS : N : 46°17'55.20 '' – O : 1°06'13.35''*

***Juge** : Paul BUSSER*

COLLER ICI UNE ETIQUETTE D'IDENTIFICATION

CHIEN			
N° FAPAC		NOM et AFFIXE	

PROPRIETAIRE du CHIEN	
N° LICENCE :	NOM Prénom :

CONDUCTEUR du CHIEN le jour du concours *(si différent du propriétaire)*	
N° LICENCE :	NOM Prénom :

ADRESSE de la personne qui conduit le chien le jour du concours			
RUE :			
CP :		VILLE :	
☎ :		💻 :	
CLUB			
TERRITORIALE			

ENGAGEMENT **:** □ **LOF** □ **NON LOF** □ **Championnat Régional**

□ **Csau** □ **Brevet** □ **Classe I** □ **Classe II** □ **Classe III**

À JOINDRE À VOTRE ENGAGEMENT :

- **Le règlement de votre engagement établi à l'ordre du l'AACCC17 ;**
- **Pour le CSAU : photocopie du Certificat de naissance (ou pedigree) pour les chiens inscrits au LOF ou la photocopie du certificat d'identification pour les chiens non LOF (NB : pour le passage du CSAU, le carnet de travail est souhaitable) ;**
- **Pour le Brevet : photocopie du CSAU ;**
- **L'autorisation parentale pour les mineurs ;**
- **La photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2ème catégorie ;**

Le jour du concours, n'oubliez pas de vous munir du carnet de travail et du carnet de santé du chien.

⇨**Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus. J'exonère spécialement et entièrement le club organisateur de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait.**

⇨ **Les propriétaires de chiens dits dangereux (catégorie II) s'engagent à respecter les dispositions des Lois n° 99-5 du 6 janvier 1999 et n° 2008-582 du 20 juin 2008.**

Le club organisateur se réserve la possibilité d'utiliser les photographies, films et vidéos pris lors de la manifestation, dans le but de promouvoir ses activités dans le cadre associatif, sans but lucratif.

Réservation des repas	Réservation engagement
x 10 € = €	1 engagement : 15 €
	CSAU + BREVET : 25 €
Chèque de : €	
Réservations Repas et Engagement à envoyer à : Myriam CHATENAY 1 rue du Général Guillaumat 17220 BOURGNEUF	

Signature du Concurrent

Signature du Président du club, cachet du club